

COMMUNE DE GIEVRES

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER



REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



5.3. NOTICE SUR LES RESEAUX

Elaboration du PLU approuvée le 25 novembre 2004

Révision n°1 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil municipal du

Le Maire

Robert MOUGNE

Commune de Gievres
42, rue André Bonnet
41130 GIEVRES



SOMMAIRE

1. Réseau d'eau	3
2. Réseau d'assainissement	4
3. Assainissement individuel	4
4. Système d'élimination des déchets	5

1. Réseau d'eau

Captage

La commune de Gièvres dispose d'un captage d'alimentation en eau potable exploité en affermage par la société SIAEP de Gièvres - Pruniers. Le forage n'alimente en eau potable que les habitants de la commune de Gièvres. Il est équipé de deux pompes fonctionnant en alternance exploitées à 50 m³/h. Le site du forage reçoit également un réservoir sur tour de 600 m³ d'une hauteur de 40 mètres, une unité de traitement du fer, un système de désinfection par UV et un local pour le groupe électrogène. Un dispositif de désinfection au chlore est maintenu opérationnel sur le site du château d'eau afin d'être mis en service en cas d'arrêt du générateur UV.

Les périmètres de protection ont été institués par arrêté préfectoral du 20 mai 2011. Le forage est autorisé à être exploité au débit de 55 m³/h sur 20 heures et 170 000 m³ par an.

Code SISE Code BSS	Captage	Etat	Profondeur (mètre)	Débit règlementaire (m ³ /jour)	Contrôles règlementaires	Périmètres de protection
000028 / 04903X0006	GIEVRES LES MUZIERES F1	Actif	150	700	Avis hydrogéologique : 15/06/2007 Date DUP : 20/05/2011 Date autorisation sanitaire : 20/05/2011	PPR

Réseau

L'adduction en eau potable de la commune de Gièvres est gérée en affermage par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Gièvres Pruniers-en-Sologne. Ce syndicat gère la production, le transfert et la distribution de l'eau potable pour deux communes (Gièvres et Pruniers-en-Sologne) et 4 935 habitants. L'eau distribuée provient des forages suivants :

Nom de l'ouvrage	Code SISEAUX
Forage les Muzières F1	041000028
Forage Les Quatre Roues F1	041000052
Forage les Quatre Roues F2	041000794

Les prélèvements sont effectués dans la nappe profonde. Le volume consommé en 2016 était de 215 217 m³ pour 2 399 abonnés. Le linéaire total des canalisations, hors branchements, est estimé à 137 km environ. Certaines conduites se trouvent toutefois probablement en propriété privée, sans que des servitudes aient été créées. Le rendement du réseau est très satisfaisant (86,3 % en 2016).

L'Agence Régionale de Santé (ARS) la région Centre-Val de Loire est chargée d'effectuer régulièrement des contrôles sanitaires sur les eaux destinées à la consommation. Pour la commune de Gièvres, les analyses pratiquées en 2016 en sortie de station avant distribution indiquent globalement une eau de bonne qualité. Les dernières analyses du 22 juillet 2016 indiquent une eau conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2. Réseau d'assainissement

Stations d'épuration

La commune de Gièvres assure en propre sa compétence collecte et traitement des eaux usées. Elle dispose d'une station d'épuration communale assurant le traitement des eaux usées collectées sur le territoire et située au lieu-dit « Les Chantereaux ». Celle-ci a été mise en service en 1978 et remise aux normes en 2000 et 2001. Un bassin d'orage est venu compléter la structure en 2002. Elle présente une capacité nominale de 2 000 EH avec un débit de référence de 400 m³/jour. Il s'agit d'une station de traitement biologique par boues activées à aération prolongée (très faible charge). Six bassins macrophytes d'une surface globale de 996 m² ont été construits et mis en service au 1^{er} novembre 2012.

Avec une charge entrante en 2014 de 1 231 EH et un débit entrant moyen de 414 m³/jour, la station est en capacité d'accueillir de nouvelles charges. 23 tonnes de matières sèches ont été produites en 2014 ; celles-ci sont destinées à 100% à l'épandage. Après stockage en silo, les boues de la station sont épandues sur des parcelles de terre à vocation agricole par les services techniques communaux. En 2015, 22 m³ de boues ont été épandus.

Le milieu récepteur de la station d'épuration est la Rouaire, rivière présentant une sensibilité azote et une sensibilité phosphore.

La commune dispose également d'un lagunage construit en 1995 destiné à desservir le hameau de Saugirard, propriété indivisée des communes de Gièvres et Selles-sur-Cher. Une convention définit les charges de chacune des deux communes. La station est d'une capacité nominale de 400 EH avec un débit de référence de 60 m³/jour.

Réseau

Environ 807 foyers sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif de la commune. Le réseau dessert :

- le bourg et Villedieu ;
- la zone d'activité du Grand Chêne ;
- Saugirard.

La commune a engagé les études pour raccorder le hameau de Noray à la station du bourg qui dispose de bonnes réserves de capacité. Avec ce raccordement, toutes les zones UB du PLU seront desservies par l'assainissement collectif.

Schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement date de décembre 2004. Il est en cours de révision en parallèle à la révision du Plan local d'urbanisme. A noter également que la commune n'est pas couverte par un schéma d'assainissement des eaux pluviales.

3. Assainissement individuel

Depuis janvier 2014, la commune assure également la compétence d'assainissement non collectif par le biais du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) associé de son règlement. Le SPANC a pour missions :

- le contrôle de conception, sur dossier, des projets d'assainissement non collectif (en coordination avec l'éventuel permis de construire) des installations neuves ou réhabilitées ;
- le contrôle d'exécution, sur le terrain, des installations neuves ou réhabilitées ;
- le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes ;
- l'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non collectif.

Les missions relatives aux contrôles pour les nouvelles installations et les réhabilitations sont réalisées par le Service de la Qualité de l'Eau du Conseil Général de Loir-et-Cher pour le compte du SPANC.

En 2015, la commune comportait 333 installations d'assainissement non collectif desservant environ 880 habitants. Le taux de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif est de 68,47% en 2015.

4. Système d'élimination des déchets

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » a été rétrocédée à la commune de Gièvres suite à la fin d'exercice de compétences de la Communauté de communes Cher-Sologne au 31 décembre 2013.

La commune de Gièvres assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Le service public de collecte des déchets ménagers est assuré par marchés publics confiés à un prestataire privé, VEOLIA Propreté.

Collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est réalisée une fois par semaine le mercredi sur la totalité de la commune grâce à des bennes bi compartimentées. La collecte sélective est réalisée en monoflux : bouteilles en plastique, boîtes de conserve, canettes de boisson, briques alimentaires, cartons d'emballage vont dorénavant dans un seul et même contenant «sac jaune».

Les encombrants sont collectés en porte à porte une fois par an en avril (étalé sur deux jours de collecte).

Le verre, les journaux/magazines sont collectés en apport volontaire dans les colonnes qui sont relevée par VEOLIA Propreté par quinzaine ou dès appel de la collectivité si les bacs sont pleins. La commune dispose de cinq colonnes aériennes (rue des genêts, Salle des fêtes, cimetière, Villedieu et le petit Noray).

La commune a contractualisé en mars 2015 avec le SIVOM de Mennetou-sur-Cher, nouveau propriétaire de la déchèterie en limite de commune sur Villefranche-sur-Cher. La déchetterie accueille les déchets des ménages qui ne sont pas ramassés par les collectes en porte-à-porte : tout-venant, métaux, gravats, déchets verts, bois, cartons, batteries, piles, déchets dangereux diffus, verre, déchets recyclables, huiles de vidange et les huiles de fritures.

Type de déchets	Tonnages d'ordures		
	2014	2015	Variation 2014-2015
Ordures ménagères	678,17	684,36	0,91%
Emballages ménagers	21,96	11,41	-48,04%
Refus de tri (données estimées à partir de graphique)	10,2	11,6	13,73%
Encombrants	15,38	23,18	50,72%
Verre	50,38	56,41	11,97%
Journaux/Magazines	39,235	37,247	-5,07%

Tonnages d'ordures collectés sur la commune de Gièvres Source : Rapport d'activités du service de collecte et traitement des déchets ménagers 2015

Depuis 2013, la Communauté de Communes Cher Sologne puis la commune de Gièvres ont développé avec le Relais, membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRSF), une filière locale de récupération des déchets textiles. Cette démarche s'inscrit dans l'engagement de la commune pour le développement durable. En effet, elle vise une augmentation des déchets textiles collectés, une meilleure valorisation mais aussi la création d'emplois d'insertion. Les particuliers disposent aujourd'hui d'un point de collecte en apport volontaire dans des bornes spécifiques située rue des acacias.

Les textiles collectés sont valorisés à 90 % : un quart de la collecte est transformé en matériau isolant, 10 % en chiffons d'essuyage, tandis que 6 % des vêtements sont revendus à prix modiques dans les boutiques "Ding Fring". Le reste des vêtements est destiné à l'export, dans Relais africains notamment.

Enfin, depuis 2014, une convention de partenariat a été signée avec l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher pour la collecte des DASRI pour les usagers en auto-soins. Les DASRI sont récupérés par l'hôpital de Selles-sur-Cher pour être incinérés. Depuis janvier 2015, la collecte est également réalisée en pharmacie située au 5 rue Victor Hugo à Gièvres.

La collecte des déchets est majoritairement en hausse entre 2014 et 2015. La collecte des emballages ménagers et des journaux/magazines est cependant en baisse sur cette période. A noter qu'aucun plan de prévention des déchets ne concerne la commune de Gièvres.

Traitement des déchets

Les ordures ménagères sont enfouies sur le site de Saint-Hilaire-de-Court (18). Les recyclables collectés en monoflux sont triés par la société VEOLIA Propreté à Mur-de-Sologne sur une unique chaîne de tri. Les déchets triés sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage du groupe VEOLIA Propreté.

Les encombrants sont triés au grappin, pour valorisation du carton, du bois, des ferrailles. Les déchets ultimes (non valorisables) sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique Saint Hilaire de Court (18).

Le verre est traité dans les usines de la société agréée Saint-Gobain. Il est épuré et transformé en calcin avant d'être intégré dans la fabrication de nouveaux emballages en verre (bouteilles, bocaux...).